

Notice: Emballage hygiénique de composants de ventilation

L'hygiène en relation avec la livraison et le montage de composants de ventilation entraîne des dépenses élevées pour les installateurs et fabricants. L'entreprise d'installation a la responsabilité de maintenir les produits protégés et emballés pendant leur manutention jusqu'à leur montage définitif. Le producteur de composants de ventilation, de gaines et de tubulures doit adapter ses procédures et échéances (par ex.: du fait de la durée de séchage des matériaux d'étanchéité) à l'emballage. Ces circonstances se répercutent obligatoirement sur les prix de vente.

Les bases d'un **emballage hygiénique** sont les suivantes:

- Directive **VDI 6022** > Aéraulique, qualité de l'air – Exigences hygiéniques des installations et appareils aérauliques
- Norme **DIN 15780** > Ventilation des bâtiments- gaines d'air- propreté des installations de ventilation

Le tableau ci-dessous indique les différents niveaux des classes d'hygiène de même que les exigences hygiéniques depuis la mise à disposition pour le transport jusqu'à la mise en service de l'installation de ventilation:
(Tableau résumé tiré des normes VDI 6022 et DIN 15780)

Degré PDI (EN 15780) <i>(Exigence selon VDI 6022)</i>	Emballage départ usine	Protection transport	Protection entreposage sur le chantier	Nettoyage sur le chantier	Fermeture des orifices des conduits sur le chantier	Nettoyage après le montage
PDI faible <i>(pas selon VDI 6022)</i>	non	non	non	non	uniquement les conduits montants	non
PDI moyen <i>(exigences minimales)</i>	non	non	oui	oui	oui	si démontré comme nécessaire
PDI élevé <i>(recommandation)</i>	oui	oui	oui	oui	oui	oui

*PDI: Protection, Delivery and Installation (=classe de propreté)

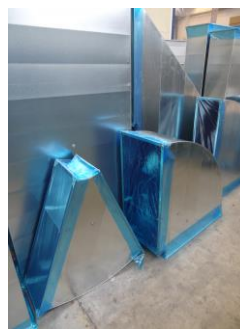
Les **critères suivants doivent être observés** dans la mesure où des exigences sont imposées à l'emballage des produits:

- 1) Quelle variante d'emballage est nécessaire?

a) Emballage hygiénique de l'ensemble d'un chariot



b) Emballage hygiénique des différents composants



- 2) Un lieu d'entreposage adéquat, c'est-à-dire protégé est-il disponible sur le chantier?
- 3) Un emballage est-il nécessaire pour tous les produits ou bien, seule une partie de l'installation doit-elle être livrée protégée? (par ex.: uniquement l'air pulsé)
- 4) Les monteurs ont-ils été informés des directives relatives au moyens de protection?

Principes:

- **N'emballer que dans la mesure nécessaire pour réduire le travail, les matériaux et les déchets**
- **Les opérations d'emballage sont compliquées et augmentent considérablement les coûts (selon le type d'emballage souhaité)**
- **L'entreprise d'installation est responsable de l'élimination de l'emballage**

Champ d'application: cette notice se concentre sur les aspects de la livraison et de l'entreposage des composants conduisant de l'air. De nombreux autres aspects qui exigent une collaboration constructive de tous les participants au projet doivent d'autre part être pris en considération jusqu'à l'exploitation d'une installation de ventilation parfaitement hygiénique.